

PLAN DE COURS

HIS 4163-20

Numéro du cours

MYTHOLOGIE GRECQUE ET ROMAINE

Titre du cours

H-2021

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC MARIE-ADELINE

Nom et prénom

3705

Poste

le_guennecc.marie-adeline@uqam.ca

Courriel

A-6230

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mercredi, 14h-16h et sur RV (Zoom)



Le mythe de la création de l'homme par Prométhée et les principaux dieux du panthéon gréco-romain
Sarcophage romain, Arles, III^e s. apr. J.-C., Musée du Louvre, inv. MA 339, Photo : (c) Creative Commons

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	3
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	3
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	3
3.1	Formules pédagogiques	4
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	6
5	Calendrier du cours.....	6
6	Modalités du cours	8
6.1	Modalités de participation au cours	8
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	8
6.3	Modalités de remise des travaux	8
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	8
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	8
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	8
7	Bibliographie – Médiagraphie.....	9
7.1	Documentation obligatoire	9
7.2	Documentation complémentaire	9
8	Références.....	11
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	11
8.2	Document et Informations additionnelles.....	12
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	13
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	14
8.5	Compétences.....	15

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à montrer toute l'importance de la mythologie dans le système de pensée des Anciens. Définitions du mythe. Sources de la mythologie classique. Le mythe comme mode d'explication du monde. Les rapports entre mythe et raison scientifique ; entre mythe et histoire ; entre mythe et philosophie ; entre mythe et rite. Lectures du mythe (structuraliste, psychanalytique etc.). Le mythe et l'art. Le mythe dans la pensée moderne.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours vise à proposer aux étudiant.e.s une **introduction à la mythologie grecque et romaine**, à ses récits fondateurs, à ses fonctions dans les sociétés antiques et à ses interprétations anciennes et modernes.

Tout au long de la session, nous passerons en revue les **principaux récits** de la mythologie classique (grecque puis romaine), et découvrirons **les sources écrites et matérielles** qui ont contribué à construire ces récits à travers toute l'Antiquité : d'Ulysse à Énée, d'Orphée à Dionysos, d'Œdipe à Pandore, les grands noms et les grandes histoires qui parcourent la mythologie classique seront plus familiers aux étudiant.e.s à l'issue de la session. On s'interrogera notamment sur les différences et les points de contact entre **mythologie grecque et romaine**, jusqu'à leur fusion partielle dans la culture « gréco-romaine », à partir du III^e s. av. J.-C. Nous accorderons également une part importante du cours à l'étude de la place fondamentale qu'occupe la mythologie grecque et romaine dans **la culture occidentale post-antique**, du Moyen Âge à l'époque la plus contemporaine, en nous intéressant notamment aux réinterprétations des mythes antiques sous toutes leurs formes (littérature, arts figuratifs, musique, cinéma, jeu vidéo...).

Ce cours sera aussi l'occasion, à travers l'étude de l'Antiquité classique, de mener **une réflexion plus théorique sur la nature du mythe, ses fonctions et ses significations**, tant dans les sociétés anciennes que dans les interprétations qu'en ont proposées les Modernes. Il s'agira notamment de préciser ce qui caractérise un mythe et ce qui le différencie du conte ou de la légende ; de le situer dans les religions et les systèmes de croyance antiques ; mais surtout, de comprendre en quoi le mythe constitue, à l'échelle de l'ensemble des sociétés humaines, un système explicatif par lequel ces sociétés ont pu rendre compte de leur conception de l'univers, et de la place des hommes (et des dieux) en son sein. Pour cela, nous nous pencherons sur **les multiples approches du mythe développé par les études mythologiques**, anciennes et modernes : érudition, anthropologie, mythologie comparée, psychanalyse, symbolisme etc.

À l'issue de la session, les étudiant.e.s :

1. se seront familiarisé.e.s avec les grands récits et thèmes de la mythologie grecque et romaine
2. auront une meilleure appréhension de la place qu'occupent ces récits dans la culture occidentale à travers l'histoire
3. auront approfondi, par la lecture et le commentaire, leur connaissance des sources anciennes par lesquelles les mythes grecs et romains nous ont été transmis
4. auront été initié.e.s aux principaux systèmes explicatifs et écoles de pensée qui ont traité des mythes de l'Antiquité classique, et de la mythologie en général
5. auront réfléchi, à travers le cas de l'Antiquité classique, à la nature des mythes/de la pensée mythique et à leur place dans les systèmes de croyance humains

Ce cours de mythologie grecque et romaine s'insère donc pleinement dans la découverte des périodes antiques prévue par le programme de baccalauréat en histoire de l'UQAM, tout en contribuant à la culture historique générale des étudiant.e.s. Offert dans le cadre du programme du BES, le cours prêterait une attention particulière aux objectifs d'enseignement du BES en histoire ancienne et de l'Occident. Enfin, il viendrait enrichir la culture générale des étudiant.e.s de tous programmes et nourrir leur intérêt pour la mythologie et l'Antiquité.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les séances seront organisées de **manière thématique**. La session débutera par **une introduction générale aux mythes de l'Antiquité et à leur place dans la culture et la société grecque et romaine**. Certaines séances traiteront de **motifs mythologiques transversaux**, qui se reflètent dans différents mythes classiques (les mythes des origines, les mythes de fondation etc.), d'autres suivront de manière plus approfondie un **épisode** (la guerre de Troie) ou un **personnage/groupe** en particulier (les Atrides, Heraklès/Hercule). **La découverte de ces motifs, de ces récits et des sources qui s'en font l'écho s'articulera avec la présentation des modèles d'analyse et des réflexions théoriques qu'ils ont suscités, chez les Anciens et les Modernes**. Enfin, une large part de l'enseignement sera réservée à l'étude de **la réception des mythes au-delà de l'Antiquité**, en particulier à la période contemporaine. L'apprentissage sera fondé sur l'appropriation des connaissances essentielles du programme, ainsi que sur l'implication des étudiant.e.s dans l'étude des documents anciens et dans les discussions du cours.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le séminaire se tiendra **intégralement à distance**. La formule privilégiée consistera en une alternance entre **enseignements en mode synchrone** (en direct) via le logiciel [Zoom](#), et en **mode asynchrone** (en différé), en favorisant autant que possible l'interaction avec et entre les étudiant.e.s. Le cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur portable équipés d'un micro (et idéalement d'une webcam), de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteurs audio/vidéo), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne.

Une séance « classique » intégrera une **rencontre synchrone tous les mardis, assortie de plages de travail asynchrones avant ou après la séance** : la consultation de capsules vidéos enregistrées par la professeure, les lectures ou activités guidées amèneront les étudiant.e.s à s'approprier de manière autonome une partie des connaissances essentielles du cours. Les **rencontres synchrones du mardi seront consacrées à des activités d'apprentissage variées, qui viseront à permettre la découverte des différents volets du programme et/ou qui permettront de mettre en application les enseignements** ; une part importante de ces rencontres sera dévolue aux échanges en groupe et en sous-groupes. La répartition hebdomadaire entre plages horaires synchrones et asynchrones pourra être aménagée d'une séance à l'autre en cours de session, en fonction des besoins et des intérêts des participant.e.s, mais sauf exception ponctuelle, l'enseignement synchrone occupera la plus grande partie du temps dévolu au cours.

Les **ressources utilisées en mode synchrone ou asynchrone** (capsules vidéos, fiches de méthode, présentations .pdf, lectures et documents, listes des notions essentielles de la séance etc.) seront déposées chaque semaine sur la **plateforme Moodle** du cours, que les étudiant.e.s sont donc invité.e.s à consulter très régulièrement.

Pour des informations utiles sur les modalités pédagogiques et technologiques associées à l'enseignement en ligne à l'UQAM, les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à consulter [Infos études 2020-2021](#). En cas de difficulté universitaire ou personnelle, les Services à la vie étudiante offrent de nombreuses ressources et modalités d'aide : n'hésitez pas à [les contacter](#).

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE MI-SESSION

Remarque importante : à ce stade de la session, nous ne savons pas encore s'il sera possible d'organiser des examens en présentiel, et si oui, dans quelles conditions. Le descriptif qui suit vaut donc pour un examen à distance: en cas d'examen en présentiel, la démarche restera de toute façon identique, avec pour seul changement les modalités d'horaire (l'examen devra être réalisé entre 18h et 21h) et de remise de l'examen.

a) Objectifs :

L'examen de mi-session vise à évaluer l'assimilation régulière du cours, la bonne maîtrise des enseignements dispensés et l'effort de raisonnement historique des étudiant.e.s. Il permettra aussi de contrôler la capacité des étudiant(e)s à présenter de manière claire et précise leur réflexion à l'écrit.

b) Démarche :

L'examen de mi-session portera sur l'ensemble des thématiques étudiées en cours (plages synchrones et asynchrones) jusqu'à la date de l'évaluation (prévue **le 23 février 2021**). Il se composera :

- de cinq questions ou ensembles de questions factuelles sur des mythes antiques, des sources anciennes et/ou des interprétations modernes, faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction des étudiant.e.s
- d'un développement plus long (2 à 3 pages) lié à une ou plusieurs thématiques du cours (récit mythique, sources et méthodes, débat historiographique...). L'étudiant.e aura le choix entre deux sujets, dont un seul devra être traité. Sa réponse prendra la forme d'un développement organisé, comportant de brèves introduction et conclusion.

L'examen, **d'une durée de 3h, devra être réalisé le 23 février 2021**. Le sujet sera disponible sur la plateforme Moodle entre 9h et 21h. Les étudiant.e.s déposeront leur devoir sur *Moodle*, sous format .pdf ou .doc, au plus tard à 21h. **Pendant l'examen, les étudiant.e.s pourront avoir accès à leurs notes de cours, au Moodle du cours ainsi qu'à toute ressource utile, dans le respect absolu du règlement n°18 sur les infractions de nature académique.**

c) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances et la capacité à les mettre en relation avec des documents anciens, le sens de la synthèse et la clarté du raisonnement. Les différents points d'évaluation se répartiront de la manière suivante :

- questions ponctuelles sur des documents anciens : 5*12
- développement organisé, à partir d'un sujet lié aux thématiques du cours : 30%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de mi session sera pondéré à hauteur de **30% de la note totale de session** de l'étudiant.e.

NOM DE L'EXERCICE : TRAVAIL DE SESSION : ESSAI GUIDÉ SUR UN MYTHE

a) Objectifs :

Le travail de session vise à évaluer la capacité des étudiant.e.s à **développer une réflexion cohérente et à la présenter de manière claire et structurée à l'écrit**. Il portera sur un objet d'étude choisi par la professeure, appartenant à la mythologie grecque, romaine ou gréco-romaine : un récit mythique, un dieu/une déesse, un héros, un motif mythologique (ex : la métamorphose, le voyage) etc. Le sujet du travail de session sera déposé sur *Moodle* le **9 février 2021**. Il se composera d'un petit dossier de sources anciennes, ainsi que de quelques références bibliographiques, qui pourront être complétées au besoin par l'étudiant.e au fil de ses propres lectures.

b) Démarche :

Le travail de session se développera en **deux étapes** :

- deux questions transversales portant sur le motif mythique choisi pour le sujet du travail de session (avec introduction, développement construit et brève conclusion) : minimum 2 pages, maximum 3 pages par question.
- une recherche personnelle, visant à présenter de manière approfondie une réélaboration/réécriture de ce motif mythique au-delà de l'Antiquité (du Moyen Âge à notre époque) ; par exemple un film, une série, un roman, un tableau etc. : 2 à 3 pages

Le travail de session (incluant page de garde, sommaire, bibliographie et éventuelles annexes) devra être **déposé sur l'interface Moodle du cours au plus tard le 30 mars 2021 à 18h00**. Le texte de l'étudiant.e. sera enregistré en .pdf ou .doc, et suivra les règles de présentation [du Guide pour les étudiantes et étudiants de Premier cycle en Histoire](#).

c) Évaluation :

Sera évaluée la capacité à rendre compte de manière précise et problématisée de l'objet d'étude retenu, en s'appuyant sur des sources anciennes et de la bibliographie secondaire ; ainsi qu'à suivre le devenir du motif mythique étudié au-delà de l'Antiquité. Les différents points d'évaluation se répartiront de la manière suivante :

- questions transversales sur le motif mythique choisi : 2*25%
- présentation approfondie d'au moins une référence à ce mythe dans la culture post-antique : 30%
- correction de la langue française : 10%
- respect des règles typographiques et des normes bibliographiques : 10%

Le travail de session sera pondéré à hauteur de **40% de la note totale de session** de l'étudiant.e.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE FIN DE SESSION

Remarque importante: à ce stade de la session, nous ne savons pas encore s'il sera possible d'organiser des examens en présentiel, et si oui, dans quelles conditions. Le descriptif qui suit vaut donc pour un examen à distance: en cas d'examen en présentiel, la démarche restera de toute façon identique, avec pour seul changement les modalités d'horaire (l'examen devra être réalisé entre 18h et 21h) et de remise de l'examen.

a) Objectifs :

L'examen de fin de session vise à évaluer l'appropriation des enseignements dispensés pendant la session, ainsi que la capacité des étudiant.e.s à apposer un regard d'ensemble sur la thématique étudiée, ses enjeux et ses évolutions.

b) Démarche :

L'examen de fin de session portera sur **l'ensemble des thématiques étudiées en cours** (pages synchrones et asynchrones) **du 9 mars 2021 inclus au 27 avril 2021**. Il se composera :

- de trois questions ou ensembles de questions factuelles sur des mythes antiques, des sources anciennes et/ou des interprétations modernes, faisant appel à la mobilisation des connaissances du cours et au sens de la déduction des étudiant.e.s
- de deux développements longs (2 à 3 pages chacun) liés à une ou plusieurs thématiques du cours (récit mythique, sources et méthodes, débat historiographique...). Les réponses prendront la forme de développements organisés, comportant de brèves introductions et conclusions.

L'examen, d'une durée de 3h, devra être réalisé **le 27 avril 2021**. Le sujet sera disponible sur la plateforme *Moodle* entre **9h et 21h**. Les étudiant.e.s déposeront leur devoir sur *Moodle*, sous format .pdf, ou .doc, au plus tard à 21h. **Pendant l'examen, les étudiant.e.s pourront avoir accès à leurs notes de cours, au Moodle du cours ainsi qu'à toute ressource utile, dans le respect absolu du règlement n°18 sur les infractions de nature académique.**

c) Évaluation :

Seront évalués la précision des connaissances, le sens de la synthèse et la clarté du raisonnement. Les différents points d'évaluation se répartiront de la manière suivante :

- questions ponctuelles sur des documents anciens : 3*10
- deux développements organisés, à partir de sujets liés aux thématiques du cours : 2*30%
- correction de la langue française : 10%

L'examen de fin de session sera pondéré à hauteur de **30% de la note totale de session** de l'étudiant.e.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Travail de session : recherche sur un mythe / motif mythique	40%	30/03
Examen INTRA	30%	23/02
Examen FINAL	30%	27/04

5 CALENDRIER DU COURS

Les références des textes à lire avant chaque cours sont précisées sur le Moodle du cours.

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant/après la séance
1	19/01	Rencontre synchrone : Introduction au cours <i>Mythologie grecque et romaine</i> Présentation du plan de cours et de l'interface Moodle Activité en sous-groupes : <i>Que savez-vous de la mythologie grecque et romaine ?</i> À noter : discussion de l'entente d'évaluation	Asynchrone : <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : lecture du plan de cours et exploration de l'interface Moodle du cours
2	26/01	Rencontre synchrone : <i>Qu'est-ce qu'un mythe ? Qu'est-ce que la mythologie ?</i> À noter : signature de l'entente d'évaluation	
3	02/02	Rencontre synchrone : <i>Mythe et religion en Grèce et à Rome</i>	Lecture préparatoire : notices de Schmidt 2017 Asynchrone : <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : dossier documentaire sur les dieux
4	09/02	Rencontre synchrone : <i>Donner un sens à l'univers (I) : les cosmogonies</i> À noter : dépôt du sujet du travail de session sur Moodle	Lecture préparatoire : notices de Schmidt 2017 Asynchrone : <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : lecture guidée de la <i>Théogonie</i> d'Hésiode
5	16/02	Rencontre synchrone : <i>Donner un sens à l'univers (II) : des hommes et des dieux</i>	Lecture préparatoire : notices de Schmidt 2017 Asynchrone : <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : lecture guidée de passages des <i>Travaux et les jours</i> d'Hésiode
6	23/02	Examen de mi-session	
7	02/03	Semaine de lecture	
8	09/03	Rencontre synchrone : <i>Le sacrifice en Grèce ancienne et à Rome, un lien entre les hommes et les dieux</i>	Asynchrone : <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : dossier documentaire sur le sacrifice
9	16/03	Rencontre synchrone : <i>La guerre de Troie dans la culture occidentale contemporaine, de La Belle Hélène de Jacques Offenbach à Troy de Wolfgang Petersen</i>	Lecture préparatoire : notices de Schmidt 2017 Asynchrone : <ul style="list-style-type: none"> Avant la rencontre : <i>Introduction aux récits du cycle troyen, d'Homère à Virgile</i> (capsule vidéo). Lecture d'approfondissement : passages de <i>l'Illiade</i> d'Homère et de <i>l'Énéide</i> de Virgile

10	23/03	<p>Rencontre synchrone Entretien avec Christian Mazet, chercheur spécialiste des monstres mythiques <i>Mythe et histoire (I) : Le Monde d'Ulysse</i></p>	<p>Lecture préparatoire : passages de l'<i>Odyssée</i> d'Homère + notices de Schmidt 2017 Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant la rencontre : Conférence vidéo de Christian Mazet (École française de Rome) : <i>À la rencontre des monstres de l'Odyssée, entre mythes et images.</i>
11	30/03	<p>Rencontre synchrone : <i>Mythe et Histoire (II) : Les origines de Rome</i></p> <p>À noter : remise du travail de session</p>	<p>Lecture préparatoire : notices de Schmidt 2017 Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant la rencontre : dossier documentaire sur la fondation de Rome
12	06/04	<p>Rencontre synchrone : <i>Mythe et tragédie : les Atrides</i></p>	<p>Lecture préparatoire : notices de Schmidt 2017 Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant la rencontre : dossier documentaire sur les <i>Atrides</i>
13	13/04	<p>Rencontre synchrone : <i>Héraklès/Hercule, un héros méditerranéen</i></p> <p>À noter : évaluation des enseignements</p>	<p>Lecture préparatoire : notices de Schmidt 2017.</p>
14	20/04	<p>Rencontre synchrone <i>Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?</i></p>	<p>Asynchrone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant la rencontre : Lecture de passages de VEYNE, Paul, <i>Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes? Essai sur l'imagination constituante</i>, Paris, Seuil, coll. « Essais », 1983, 168p.
15	27/04	<p>Examen de fin de session</p>	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Ce cours, dispensé **intégralement à distance**, associe participation en mode **synchrone** (en direct) et **asynchrone** (en différé). La disponibilité des participant.e.s pour la plage horaire prévue pour le cours (les mardis de 18h00 à 21h00) est requise, même si les temps de rencontre synchrone ne couvriront jamais la totalité des trois heures. Des aménagements pourront être envisagés en cas de contraintes ponctuelles ou régulières d'étudiant.e.s. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous référez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#). **L'étudiant.e qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par l'enseignante, et sur présentation d'un justificatif.**

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#). Pour ce cours, les travaux et examens devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .pdf. On se reportera à la section 3.1. *Formule pédagogique* pour plus d'informations à ce sujet.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont rendus par courriel. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#)- La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour HIS 4163, correspondra à la 13^e semaine du trimestre (semaine du 13 avril 2021). Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

SCHMIDT, Joël, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Larousse, 2017, 366p.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Textes littéraires grecs et latins en traduction

HÉSIODE, traduction de J.-L. Backès, *Théogonie. Les Travaux et les Jours, Hymnes homériques*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », n° 3467, 2001, 416p.

HOMÈRE, *Iliade*, traduction de J.-L. Backès, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » n°5522, 2013, 704p.

HOMÈRE, *Odyssée*, traduction de V. Bérard, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » n°3235, 1999, 512p.

OVIDE, *Les Métamorphoses*; traduction de G. Lafaye, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » n°2424, 1992, 640 p.

VIRGILE, *L'Énéide*, traduction de J. Perret, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » n°2225, 1964, 512 p.

N.B. : les éditions mentionnées ici sont des suggestions. S'ils.elles le souhaitent, les étudiant.e.s pourront utiliser d'autres éditions/traductions, en prenant soin de citer les références de celles-ci dans leurs travaux.

On pourra également consulter le site suivant, pour des traductions librement accessibles (mais vieilles) des textes littéraires latins et grecs :

DEPROOST, Paul-Augustin, *Bibliotheca Classica Selecta*.
<bcs.fltr.ucl.ac.be>

Voir également :

VAN HEEMS, Gilles et Stéphanie WYLER, *Les grands mythes antiques : les textes fondateurs de la mythologie gréco-romaine*, Paris, Librio, 2015.

Sources archéologiques et iconographiques

Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae (LIMC), Düsseldorf, Artemis Verlag, 1981-1997, 9 tomes.

Et surtout le choix de ressources proposées en ligne par l'équipe française de la Fondation internationale pour le LIMC :

<http://www.limc-france.fr/>

Travaux et études

La bibliographie sur le sujet de la mythologie grecque et romaine est bien entendu innombrable et les ouvrages mentionnés ici constituent des orientations de départ, disponibles à l'UQAM et dans le réseau universitaire du Québec ; de nouvelles suggestions de lectures seront ajoutées au fil de la session, au gré des besoins et des demandes des étudiant.e.s. : à cet effet, une liste bibliographique régulièrement mise à jour sera disponible sur le Moodle du cours.

Introductions à la mythologie grecque et romaine

CALAME, Claude, *Qu'est-ce que la mythologie grecque ?*; Paris, Gallimard, coll. « Folios Essais » n° 598, 2015, 732p.

DESAUTELS, Jacques, *Dieux et mythes de la Grèce ancienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 648p.

SAID, Suzanne, *Approches de la mythologie grecque*, Paris, Les Belles lettres, 2008, 2^e éd., 168p.

SALLES, Catherine, *La mythologie grecque et romaine*, Paris, Hachette Littératures, coll. « Pluriel. Histoire », 2003, 537p.

Dictionnaires et encyclopédies

BELFIORE, Jean-Claude, *Dictionnaire de mythologie grecque et romaine*, Paris, Larousse, 2003, 671p.

BONNEFOY, Yves (dir.), *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique*, Paris, Flammarion, 1994.

GANTZ; Timothy, *Mythes de la Grèce archaïque*, Paris, Belin, coll. « L'Antiquité au présent », 2004, 1423p.

GRIMAL, Pierre, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, PUF, 2002, 15^e éd., 576p.

LECLANT Jean (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige. Dicos poche », 2005, XLVIII+2389p.

MARTIN, René (dir.), *Dictionnaire culturel de la mythologie gréco-romaine*, Paris, Éditions Nathan, 1992, 294p.
THUILLIER Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire » n°56, 2002, 287p.

Littérature ancienne

DAUZAT, Pierre-Emmanuel *et al.*, *Guide des auteurs grecs et latins*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques en poche », 2011, 2^e éd., 301p.
LE BOULLUEC, Alain *et al.*, *Histoire de la littérature grecque*, Paris, PUF, coll. « Quadrige. Manuels, Littérature », 2010, 722p.
MARTIN, René *et al.*, *Les genres littéraires à Rome*, Paris, Nathan Scodel, 2013, 494p.

Religion antique

BRUID ZAIDMAN, Louise, *Les Grecs et leurs dieux : pratiques et représentations religieuses dans la cité à l'époque classique*, Paris, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2005, 197p.
BRUID ZAIDMAN, Louise et Pauline SCHMITT PANTEL, *La religion grecque dans la cité grecque à l'époque classique*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2017, 5^e éd., 288p.
SCHEID, John, *La religion des Romains*, Malakoff, Armand Colin, coll. « Cursus », 2019, 4^e éd., 223p.

Approfondissements thématiques

BARDOLLET, Louis, *Les Mythes, les dieux et l'homme. Essai sur la poésie homérique*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Vérité des mythes » n°14, 1997, 197p.
BRISSON, Luc, *Platon, les mots et les mythes*, Paris, F. Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1982, 238p.
BRISSON, Luc et F. Walter MEYERSTEIN, *Inventer l'univers : le problème de la connaissance et les modèles cosmologiques*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « L'âne d'or » n°1, 1991, 209p.
BURKERT, Walter, *Sauvages origines : mythes et rites sacrificiels en Grèce ancienne*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Vérité des mythes » n° 15, 1998, 188p.
BURKERT, Walter, *La tradition orientale dans la culture grecque*, Paris, Macula, coll. « Argô », 2001, 149p.
CALAME, Claude, *Thésée et l'imaginaire athénien : légende et culte en Grèce antique*, Lausanne, Payot, coll. « Sciences humaines », 1990, 480p.
CARLIER, Christophe et Nathalie GRITON-ROTTERDAM, *Des mythes aux mythologies*, Paris, Ellipses, coll. « Ellipses poche », 2014, 166p.
DARDENAY, Alexandra, *Les mythes fondateurs de Rome : images et politique dans l'Occident romain*, Paris, Picard, 237p.
DÉTIENNE, Marcel, *L'invention de la mythologie*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1992, 252p.
DÉTIENNE, Marcel (dir.), *Transcrire les mythologies : tradition, écriture, historicité*, Paris, A. Michel, coll. « Bibliothèque Albin Michel des idées », 1994, 273p.
DÉTIENNE, Marcel et Jean-Pierre VERNANT, *Les ruses de l'intelligence : la mètis des Grecs*, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1974, 317p.
DUMÉZIL, Georges, *Mythe et épopée*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995, 1463p.
DUPONT, Florence, *Homère et Dallas : introduction à une critique anthropologique*, Paris, Hachette, coll. « Les Essais du XX^e siècle », 1991, 167p.
ESSEIN, Ariane, *Les mythes grecs*, Paris, Belin, 1993, 319p.
FABRE-SERRIS, Jacqueline, *Mythologie et littérature à Rome. La réécriture des mythes aux I^{ers} siècles avant et après J.-C.*, Lausanne, Payot, 1998, 271p.
FINLEY, Moses, *Le Monde d'Ulysse*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Fondations », 1986, 244p.
FRONTISI-DUCROUX, Françoise, *Dédale. Mythologie de l'artisan en Grèce ancienne*, Paris, Éd. La Découverte, 2000, 241p.
La Cité des images. Religion et société en Grèce ancienne, Paris-Lausanne, Nathan, 1984, 167p.
LORAU, Nicole, *Les enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Points » n°214, 1990, 2^e éd., 287p.
LORAU, Nicole, *Né de la terre : mythe et politique à Athènes*, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XX^e siècle », 1996, 244p.
TOURRAIX, Alexandre, *Le mirage grec : l'Orient du mythe et de l'épopée*, Besançon, Presses universitaires Franc-Comtoises, coll. « ISTA », 2000, 163p.
VERNANT, Jean-Pierre, [Mythe et société en Grèce ancienne](#), Paris, Seuil, coll. « Points. Essais » n° 240, 1992, 250p.
VERNANT, Jean-Pierre, *Mythe et pensée chez les Grecs : études de psychologie historique*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « Découverte poche. Sciences humaines et sociales », 1985, 2^e éd., 428p.
VERNANT, Jean-Pierre, *L'individu, la mort, l'amour : soi-même et l'autre en Grèce ancienne*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1989, 233p.
VERNANT, Jean-Pierre, *Mythe et religion en Grèce ancienne*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du XX^e siècle », 1990, 119p.
VERNANT, Jean-Pierre, *L'univers, les dieux, les hommes : récits grecs des origines*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du XX^e siècle », 1999, 244p.
VERNANT, Jean-Pierre et Pierre VIDAL-NAQUET, [Mythe et tragédie en Grèce ancienne](#), Paris, Éd. La Découverte, coll. « Sciences humaines et sociales » n°101-102, 2001, 187+298p.
VERNANT, Jean Pierre et Pierre VIDAL-NAQUET, *Œdipe et ses mythes*, Bruxelles, Complexe, coll. « Historiques » n°43, 1988.
VEYNE, Paul, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, coll. « Points. Essais », 1983, 168p.
VIDAL-NAQUET, Pierre, *Le chasseur noir : formes de pensée et formes de société dans le monde grec*, Paris, Éd. La Découverte, coll. « La Découverte poche » n°194, 2^e éd., 2005, 485p.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable